

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

5 - CST CSP PF : Carte de séjour temporaire mention « ETUDIANT »

(Articles L. 422-1 à L 422-3 du CESEDA)

L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.

1. DOCUMENTS COMMUNS

1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »

1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :

- Passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée) ou à défaut, autres justificatifs ((attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)

1.3. Visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité

1.4. Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
- **Si hébergement à l'hôtel :** attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- **Si hébergement chez un particulier :** attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent

1.5. Justificatif de couverture médicale à jour

1.6. Justificatif de ressources financières mensuelles

- Si boursier du gouvernement français : attestation de bourse
- Si boursier du pays d'origine : attestation de bourse de l'organisme payeur du pays précisant le montant et la durée de la bourse
- Si l'étudiant est salarié (dans la limite de 60% de la durée annuelle de travail annuel) : les 3 dernières fiches de paie
- Si l'étudiant est pris en charge par un tiers : les attestations bancaires de virements réguliers ou l'attestation sur l'honneur de versement des sommes permettant d'atteindre le montant requis ;
- Si l'étudiant dispose d'autres ressources (rentier...) : attestation bancaire faisant apparaître les versements ou le solde créditeur + justificatifs de chacune de ces ressources

1.7. 2 photographies d'identité récentes

1.8. Timbre fiscal à 9 000 FXP

1.9. Certificat d'inscription ou de pré-inscription délivré par l'établissement d'enseignement

2. RENOUELEMENT OU DEMANDE DE CARTE PLURIANNUELLE - DOCUMENTS SPECIFIQUES

2.1. Pièces au point 1

2.2. Relevé de note et attestation d'assiduité délivrée par l'établissement d'enseignement pour l'année écoulée

2.2. Le cas échéant, dernier diplôme obtenu en France

Obtenir des renseignements complémentaires :

<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter : Par Tel : 40468631 (13h à 16h) ou par Email : etrangers@polynesie-francaise.pref.gouv.fr